

Orientation prioritaire de Développement professionnel continu pour les psychomotriciens

Psychomotriciens

Fiche de cadrage n°196

1 Intitulé de l'orientation

196. Education Psychomotrice à destination de l'enfant de 0 à 3 ans

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Contexte

Le développement de l'éducation psychomotrice devient une nécessité dans le cadre du développement de la politique de petite enfance, et de la stratégie des 1000 premiers jours en particulier. Cette activité du psychomotricien vient chapeauter ses actions de prévention et de stimulation psychomotrice auprès du jeune enfant, au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – EAJE ou les Réseaux d'Assistante Maternelle – RAM. Cette activité, s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique, contribue à un accompagnement du développement psychomoteur de l'enfant et aux politiques de repérage précoce, notamment celle portée par la Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles du Neurodéveloppement. Elle est également contributive de la politique d'inclusion en cours de déploiement du fait de la capacité du psychomotricien à accompagner spécifiquement l'enfant handicapé ou à besoins particulier en milieu ordinaire.

Objectifs

Développer les compétences et enrichir les activités du psychomotricien en matière d'éducation psychomotrice dans le champ de la petite enfance, auprès de l'enfant sain comme de l'enfant présentant un trouble, une pathologie ou un handicap, dans les services d'accueil dédiés.

Permettre aux professionnels :

- De mieux participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pédagogique ;
- Mettre en place des ateliers et des programmes d'éducation psychomotrice et d'éveil corporel, visant notamment le soutien au développement psychomoteur d'une part, et plus spécifiquement celui des apprentissages préscolaires d'autre part ;
- Connaître les différentes approches pédagogiques en éducation psychomotrice ;
- Savoir comment à quelle fréquence réajuster leurs connaissances sur le développement psychomoteur et les approches éducatives ;

- Analyser et accompagner les enjeux du soutien à la parentalité et comment concevoir ? des actions basées sur l'éducation psychomotrice ;
- Être capable d'aménager des espaces favorables à l'éducation psychomotrice selon l'âge, le nombre d'enfants, la présence ou non des parents ou d'autres professionnels ;
- Renforcer la capacité à repérer précocement des écarts de développement.

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

- Dans le domaine de la construction d'un projet pédagogique d'éducation psychomotrice :
 - Identification des objectifs à cibler et les moyens à mettre œuvre en fonction de l'âge de l'enfant ou du groupe d'enfant ;
 - Construction d'une progression pédagogique qui prenne en compte les acquis de ou des enfants et puisse s'appuyer sur leur zone proximale de développement ;
 - Évaluation de la pertinence du projet et ses impacts ainsi que sa compatibilité avec les contraintes matérielles et humaines du service ;
 - Adaptations pour les enfants présentant un trouble, une pathologie ou un handicap ;
 - Intégration du projet d'éducation psychomotrice dans un projet pédagogique plus large et en pluriprofessionnalité avec les autres professionnels concernés ;
 - Organisation et animation d'ateliers parents-enfants en levier actions de soutien à la parentalité ou de guidage parental.
- Dans le domaine de la stimulation psychomotrice :
 - Conception d'activités susceptibles de stimuler isolément ou conjointement une ou plusieurs fonctions psychomotrices impliquées dans le développement psychomoteur ;
 - Conception des activités susceptible de stimuler isolément ou conjointement une ou plusieurs fonctions psychomotrices impliquées dans le développement des apprentissages préscolaires ;
 - Principes d'adaptation de l'environnement matériel et humain aux particularités de développement ou aux besoins spécifiques d'un enfant présentant un trouble, une pathologie ou un handicap ;
 - Participation aux actions de prévention tertiaire pour les enfants présentant un trouble, une pathologie ou un handicap.

Attendus pédagogiques :

- L'action devra décliner spécifiquement et de façon exclusive l'un des deux domaines suivants :
 - Construction d'un projet pédagogique d'éducation psychomotrice,
 - Stimulation psychomotrice ,
- L'action devra s'appuyer sur :
 - Le renforcement des connaissances sur les différentes approches pédagogiques, notamment issues des dernières publications en Sciences de l'Education,
 - Les bonnes pratiques en vigueur édictées par la HAS,
- Les actions portant sur la stimulation psychomotrice devront nécessairement comprendre une partie présentielle.

Modes d'exercices : tous